

Priorité au développement économique

>> p. 4-5

les infos

N° 17 juillet 2011

Communauté de Communes de la Vath-Vielha

Maison du Canton - Parc d'Activités Monplaisir - 64 800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77

E-mail : info_ccvv@yahoo.fr • http://cc-vathvielha.fr



Pays de Nay

Vers une réouverture
des gares et haltes
ferroviaires >> p. 4

• Angaïs • Arros de Nay • Arthez-d'Asson • Asson • Baliros • Baudreix • Bénéjacq • Beuste • Boeil-Bezing
• Bordères • Bordes • Bourdettes • Bruges-Capbis-Mifage • Coarraze • Haut de Bosdarros • Igon • Lagos
• Lestelle-Betharram • Mirepeix • Montaut • Nay • Pardies-Piétat • Saint-Abit • Saint-Vincent •



La crèche de Boeil-Bezing

Des locaux, lumineux et fonctionnels,
accueillent désormais 26 enfants.

Budget 2011

Une consolidation pour
préparer l'avenir

>> p. 2-3

Des projets pour 2012-2014
Valoriser les randonnées et
le patrimoine industriel
et rural >> p. 7



Une charte architecturale
et paysagère

>> p. 6

Activités d'été

pour les jeunes de 3 à 17 ans

>> p. 3

Carte de visite
Coarraze
Pardies-Piétat

>> p. 8

Le mot du Président

Christian Petchot-Bacqué,

Président de la Communauté
de Communes de la Vath-Vielha
Maire de Lagos - Conseiller Général de Nay Est



CHANGEMENTS ET PROJETS D'AVENIR

2011 : c'est l'année des changements, des consolidations et des projets d'avenir.

Les changements. L'État engage une révision de la carte de la coopération intercommunale. Notre Communauté de communes a été reconnue par le ministère de l'Intérieur et le Préfet comme formant une entité cohérente : unité géographique, population et dynamisme certain qui se manifeste par de nombreux projets.

Voilà qui nous conforte un peu plus dans notre volonté de continuer à développer notre territoire.

Malgré tout, nous sommes concernés par cette réforme car les périmètres des intercommunalités devraient bouger autour de nous. Avec, très concrètement, une volonté de regrouper des Communautés de communes.

Notre position est qu'il faut promouvoir et respecter l'identité des territoires et leur volonté de construire réellement ensemble un vrai projet.

- 2011 est aussi l'année du passage à une nouvelle organisation de la collecte des déchets. Ce changement est issu d'une étude d'optimisation qui a duré un an. Son but : améliorer la qualité de notre service de collecte tout en maîtrisant ses coûts. 10 ans après sa mise en place, c'est un nouveau palier qui est franchi.
- Enfin, le nouveau service de portage de repas à domicile en liaison froide a ouvert au mois de juin

Consolidation et projection dans l'avenir.

Consolidation du budget d'abord, après que la Communauté eut réalisé de gros investissements sur les années 2008-2010 (crèches et piscine notamment) et structuré ses services internes. Côté ressources, cependant, avec la suppression de la taxe professionnelle, nous avons encore des incertitudes qui devront être levées.

- Projection dans l'avenir avec la priorité de l'action économique de la Communauté qui s'inscrit désormais totalement dans le paysage local. Achat de terrains, création d'un service économique à la CCVV : nous avons pris les moyens de répondre, dans la durée, aux demandes des entreprises.
- Une autre priorité économique de notre territoire est le développement touristique, car nous avons sans doute un potentiel encore inexploité à ce niveau.
- Côté projets, plusieurs études s'achèvent actuellement : projet de SCOT rural (Schéma de cohérence territoriale), salle de cinéma, valorisation du patrimoine, développement du plan local de randonnées, projet de véloroute avec le Département, projet de desserte ferroviaire avec la région.
- Enfin, nous lançons un projet de Charte architecturale et paysagère. Notre patrimoine et nos paysages constituent en effet un atout pour notre territoire et nos espaces de vie. Nous devons les préserver et les valoriser.

Vous le voyez, notre Communauté et le Pays de Nay sont en mouvement pour allier qualité de vie et développement.

Cordialement vôtre,

Christian Petchot-Bacqué

Directeur de publication : Christian Petchot-Bacqué

Conception, réalisation et rédaction : Apic 05 59 84 82 32

Avec la participation de la Commission Communication

Budget 2011

Préparer les réalisations 2012-2014

CONSOLIDATION ET AVENIR. Ce budget est placé sous le signe de la réflexion pour dégager les priorités.

Un budget de consolidation, tout d'abord. Les années 2008-2010 ont été des années de réalisation de projets et d'investissements importants.

La CCVV a également structuré ses services internes. Tout cela est achevé.

Cette consolidation budgétaire doit également être celle des recettes structurelles définitives de notre Communauté. À ce niveau, on manque de visibilité car la réforme est complexe et aboutit à une architecture, pour le moins compliquée, des ressources futures des collectivités territoriales et des Communautés.

L'exercice 2011 sera donc encore un exercice où les élus affineront les marges de manœuvre budgétaires de la CCVV, au vu des projections de projets, des possibilités de cofinancement et de mutualisation, avec comme ligne de conduite une prospective financière pluriannuelle.

Une nouvelle fiscalité

Actuellement, tous les élus sont dans l'expectative : comment anticiper avec exactitude, le montant des nouvelles ressources fiscales après la suppression de la taxe professionnelle (voir encadré) ? Pas facile ! D'autant que les concours financiers de l'État, eux, sont purement et simplement gelés pendant 3 ans.

En la matière, prudence est donc synonyme de bonne gestion. Cela conduit à attendre de disposer d'éléments financiers plus précis avant d'engager des réalisations.

Une montée en puissance

Les précédents budgets (2008-2010) marquent une montée en puissance, illustrée par de nombreux équipements et de nouveaux services (petite enfance, piscine, portage de repas à domicile...) désormais intégrés au budget de la Communauté.

Le seul coût de fonctionnement cumulé de la piscine et des crèches s'élève, par exemple, à 1,5 million d'euro.

Les projets

Pour 2012-2014, les projets de développement sont nombreux (voir encadré).

En fonction des nouvelles ressources fiscales, des possibilités de partenariat et de cofinancement, ces projets seront lancés, en prenant en compte leur faisabilité. Le développement économique (voir en page 4), le développement touristique et culturel et l'aménagement de l'espace seront des axes forts de ces prochaines années.

Forcément, des priorités ou des lissages de projets devront sans doute être dégagés.

Les projets

DÉVELOPPEMENT

Économie

- acquisition de foncier pour les entreprises, aménagement de zones économiques, étude sur le commerce, Aéropolis.

Tourisme

- plan Astarté (2010-2020), plan local de randonnées, véloroute, patrimoine.

Culture

réseau lecture, cinéma, Minoterie, École de musique, patrimoine industriel et rural.

HABITAT (hors OPAH)

- rénovation de logements communaux, logements sociaux, réservations de foncier pour l'habitat.

AMÉNAGEMENT

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Système d'information géographique (SIG)

DÉPLACEMENTS

- contrat d'axe ferroviaire

ENVIRONNEMENT

- déchetterie, décharges, assainissement - eau.

Quelles seront nos nouvelles ressources ?

INTERROGATIONS. La modification des sources de financement ne facilite pas la tâche pour établir un budget.

Il faut donc vraiment affiner les marges de manœuvres.

Comment qualifieriez-vous le budget 2011 ?

C'est un budget de consolidation après les exercices précédents marqués par de très gros investissements (piscine, crèches, relais assistance maternelle, extension du siège...).

C'est aussi le premier budget prenant en compte la réorganisation de Taxe Professionnelle. Il existe aujourd'hui une incertitude née de la suppression de la Taxe Professionnelle, seule ressource financière dynamique jusqu'à nos jours. J'ajoute que la réforme des collectivités territoriales rend également plus complexe l'exercice de prospective budgétaire et de réflexion sur les projets.

D'où deux questions.

Lesquelles ?

- Elles sont liées aux incertitudes dont je viens de parler.

Première interrogation: nous voulons connaître avec précision les ressources dont nous disposerons, compte tenu des nouvelles dispositions fiscales.

Cela concerne le montant des taxes payées par les entreprises et la part de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (voir encadré) qui nous reviendra.

Ces chiffres ne seront connus avec exactitude qu'en juillet ou septembre.

En compensation de la disparition de la Taxe Professionnelle, le législateur a donné aux Communautés de Communes, la part départementale de la taxe d'habitation, introduisant de fait les impôts sur les ménages dans les ressources de la CCVV.

Nous avons choisi cette année de ne pas augmenter ce taux, conscients de l'effort fiscal supporté par

nos habitants pour le financement des communes de la CCVV.

La deuxième interrogation porte sur la réforme territoriale en cours. Les compétences des collectivités territoriales, et notamment des régions et des départements, nos principaux partenaires, vont évoluer. Le paysage intercommunal local pourrait également bouger, avec des changements de périmètres des communautés de communes qui pourraient impacter certaines de nos compétences ou de nos réalisations.

Pour autant, il vous faut aussi mener à terme les réflexions actuelles sur les projets de la CCVV...

- Absolument ! C'est justement pour bien connaître nos marges de manœuvre et nos possibilités de financement que nous réfléchissons à la meilleure façon de lancer les projets (voir encadré).

Pour chacun des projets il nous faudra trouver des cofinancements, réfléchir à des systèmes de mutualisation et, dans certains cas, trouver des ressources propres, comme la taxe de séjour pour le tourisme.

Les secteurs où seront développés les projets ?

- Fidèles à notre ambition qui n'a jamais changé, tous nos projets sont axés sur le développement: économie et tourisme.

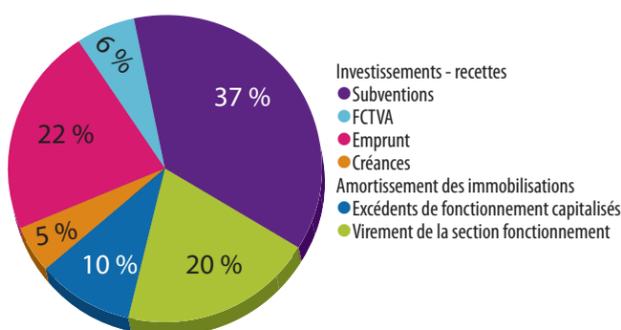
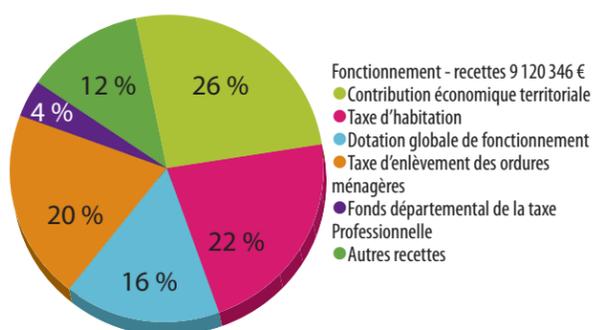
Les chiffres les plus significatifs du budget 2011 ?

- L'excédent de fonctionnement 2010 : 1 191 909 €

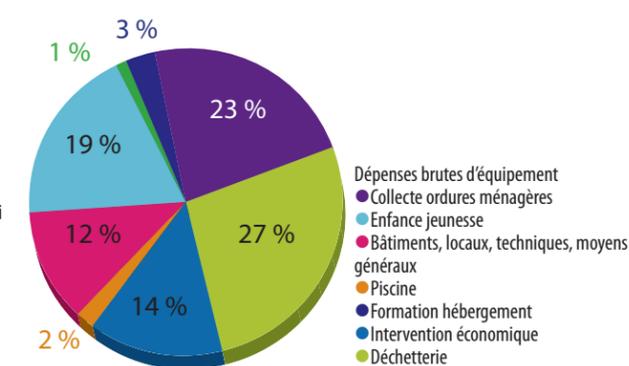
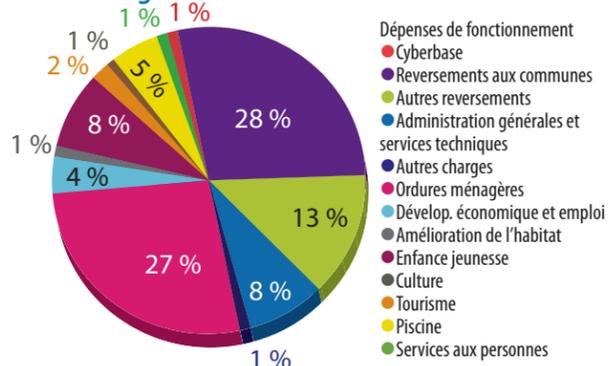
Le budget des nouvelles zones économiques : 2 032 000 €.

Le budget 2011 de l'Office de tourisme : 214 163 €.

D'où vient l'argent ?



D'où va l'argent ?



Notez-le

Jeunes ACTIVITÉS ÉTÉ

« Passeport Activités Jeunes »

Pour les 11/17 ans du 4 au 29 juillet, choix d'activités sportives, culturelles et de plein air: Rafting, Canoë-Kayak, Spéléologie, Escalade, Ludothèque, Jeux à la piscine, Accrobranches, Randonnée équestre, animations multimédia, Baignade à la Base de Loisirs de Baudreix, activités voile, accueil en ½ journée et journée.



Association Évasion Pyrénéenne - Baudreix

05 59 61 40 44 inscriptions tous les mercredis de juin (à partir du 8 juin) à l'ALSH 14, Rue des Pyrénées à Baudreix.

Camps de vacances à Bagnères de Luchon

Du 6 au 17 juillet, un pour les 10/12 ans, un autre pour les 13/17 ans, nombreuses activités sportives et de détente, vie collective, hébergement en camping.

Association Les Gais Montagnards - Asson

Renseignements et inscriptions au 05 59 71 96 55.

Accueils de Loisirs sans Hébergement - ALSH

Accueil des enfants de 3 à 14 ans en demi-journée, journée, activités de loisirs et de plein air...

Évasion Pyrénéenne à Baudreix - 6/14 ans - 05 59 61 40 44.

Association Pinocchio - 3/12 ans - École

Publique - 5, rue Annette - Montaut -

Renseignements: jusqu'au 3 juillet aux heures de repas au 05 59 71 92 02 à partir du 4 juillet au 05 59 71 97 25.

Maison de l'Enfance de Coaraze

3/12 ans - 05 59 61 04 60

La Maison de l'Ado à Coaraze - 05 59 77 01 19

« Les 4 Saisons » à Bordes - 3/11 ans - section ados 12/16 ans - 05 59 53 29 11.

Accueil de Loisirs de Nay

3/12 ans - 06 16 44 49 21 alsh.nay@free.fr

Repas à domicile

LE SERVICE PORTAGE

a débuté le 15 juin

- Pour les plus de 60 ans, les personnes invalides, en situation d'handicap et convalescentes sans limitation d'âge
- repas à réchauffer, présenté dans des barquettes (potage, entrée chaude ou froide, viande/légumes, fromage ou laitage, dessert)
- possibilité de repas pour les personnes suivant régime sans sel et régime diabétique

- inscription auprès de chaque mairie

- prix du repas : 8, 50 €

Pour plus de renseignements :

CCVV : 05 59 61 11 82.



Le site d'Aeropolis, à Bordes est un élément attractif pour le développement du territoire

UNE PRIORITÉ le développement économique

Jean Saint Josse
Maire de Coarrazze
Vice-Président de la
Communauté de communes,
Président de la commission
économie.



>>> Interview

“ Nous devons rattraper le temps perdu ”

EMPLOI

Priorité : le développement économique de la communauté. Donc l'emploi. Achat de terrains pour de futures zones, recrutement d'une chargée de mission, facilités de déplacement : ces axes de travail tendent vers ce seul but.

La Communauté est dotée de la compétence économique ? Était-ce une priorité ?

- Oui ! Trois fois oui ! Avec le président Petchot-Bacqué, on essaie de rattraper le temps perdu de ces dernières années où l'économique ne constituait pas une priorité. À travers cette compétence économique, nous voulons nous donner les moyens pour accueillir les entreprises et conserver celles qui existent. Il faut que les deux cantons de la Communauté puissent répondre aux demandes des entreprises.

Le défi à relever ?

- Il est connu. C'est principalement le déficit du foncier économique. C'est-à-dire le manque de terrains disponibles à mettre à disposition des entreprises qui veulent s'installer ou s'agrandir. D'où notre politique d'achat de terrains à Coarrazze et à Bénéjacq : c'est l'une des conditions pour créer des emplois et maintenir les habitants sur place. En parallèle, nous avons programmé la réhabilitation des zones d'activités. N'oublions pas non plus Turbomeca à Bordes et l'importance de la Zone Aéropolis. Nous voulons aussi accompagner les entreprises dans leur démarche de création, chaque fois que c'est possible. Ce sera, entre autres choses, le travail de Christelle Villemiane, que nous venons de recruter.

Le développement du territoire passe, pour vous, par ces actions envers les entreprises ?

- C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Prendre la compétence économique ne peut se résumer à ces seules actions. Il faut aller plus loin et assurer, sur ce territoire, une qualité de vie, avec des services, des déplacements faciles, des offres culturelles, des logements, des loisirs, des clubs sportifs, des espaces naturels, etc... Nous devons vendre notre qualité de vie qui fait la différence et qu'on ne trouve pas forcément ailleurs. C'est pour cela, par exemple, que se préoccuper du commerce est primordial : d'où l'étude en cours sur ce sujet.

Le territoire se prête-t-il à cette politique de développement économique ?

- Certainement. D'abord en raison de notre position géographique, à égale distance entre Pau, Lourdes et Tarbes. Ensuite parce que la tradition et la géographie des deux cantons se prêtent bien à deux types d'activités complémentaires. À Nay Est, l'activité industrielle et les entreprises. À Nay Ouest, la tradition agricole et les produits du terroir de la vallée de l'Ouzom avec le développement de petites entreprises artisanales faisant valoir le label.

Desserte ferroviaire du Pays de Nay

Le tronçon SNCF Pau-Lourdes enfin cadencé pour mieux desservir le Pays de Nay... C'est l'objectif du contrat d'axe ferroviaire approuvé par le Conseil Régional d'Aquitaine à la fin de l'année 2010. C'est pourquoi, au mois d'avril dernier, la CCVV a pris une compétence spécifique qui lui permettra de s'engager dans ce type d'action de revitalisation de la desserte ferroviaire du territoire, aux côtés des communes et des autres partenaires.

À moyen terme, des haltes de ce tronçon de cette ligne ferroviaire pourraient être à nouveau en activité, dans le prolongement d'une rénovation de la gare de Coarrazze-Nay. La création d'une gare à Bordes sera également étudiée, du fait, notamment, de la présence du nouveau Centre de formation. Le cadencement (un train toutes les 30 minutes, le matin et le soir) serait le bienvenu pour les habitants du Pays de Nay qui travaillent à Pau, à

Tarbes ou à Lourdes, ainsi que pour les étudiants et les élèves rejoignant les 10 collèges et lycées de la plaine de Nay. Un « comité de ligne » s'est déroulé à Puyoo ce printemps, avec la Région, en présence d'élus de la CCVV, et il a commencé à aborder des propositions concrètes en la matière. C'est un dossier complexe et ambitieux, qui mobilisera les deux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.



La zone d'activités Monplaisir, à Bénéjacq, va bénéficier d'un « coup de jeune »

Être à l'écoute de tous les acteurs économiques du territoire

LES ENTREPRISES.

Comment les accompagner et les attirer, elles qui sont le moteur du développement ?

C'est le rôle de Christelle Villemiane, chargée du développement économique, recrutée au 1er juillet 2010.



Christelle Villemiane.
Chargée du développement économique

>>> Interview

Recherche de terrains, connaissance précise de l'état de l'industrie, des services et du commerce, soutien aux créateurs d'entreprise : ce sont là quelques-unes des pistes de travail, inscrites sur son agenda.

La priorité de votre mission ?

- C'est une double priorité : la recherche du foncier économique et le soutien à la création et au développement des entreprises.

Pour le foncier, votre première constatation ?

- C'est une confirmation de ce que l'on savait déjà : le territoire manque cruellement de foncier économique, c'est-à-dire de terrains

pour accueillir les entreprises. Nous travaillons au recensement de différents lieux. Une convention avec la SAFER nous permet de suivre les ventes de terrains.

Par ailleurs, les communes s'engagent en préemptant des terrains : un peu plus de 2 ha pour Coarraze et près d'1 ha pour Bénéjacq.

On va donc commencer à disposer de terrains à offrir aux entreprises qui ont besoin d'espace pour se développer.

Il faut y ajouter la zone d'Aeropolis, à Bordes, qui reste très attractive pour les entreprises.

Deuxième volet de votre mission : la création et le développement des entreprises

- Nous allons travailler à plusieurs niveaux. D'abord, auprès des créateurs d'entreprises (voir encadré), puis des artisans et enfin pour l'ensemble des entrepreneurs en activité.

En outre, nous allons nous

intéresser à un autre potentiel de développement : le commerce.

Pourquoi le commerce ?

- C'est un axe important de développement. Nous allons lancer une étude qui se terminera à la fin de l'année.

Nous aurons ainsi, d'une part, une vision qualitative et quantitative de ce qui existe actuellement et, d'autre part, un état des besoins que l'on pourrait déceler.

Nous aurons ainsi une réponse à la question : le commerce, sur notre territoire, est-il attractif ? Eventuellement, que faudrait-il pour l'améliorer ?

Tout cela fait partie du dernier volet de votre mission

- Oui parce que l'animation économique est indispensable. Globalement, cela veut dire que nous sommes à l'écoute de tous les acteurs économiques pour enregistrer leurs demandes et essayer d'apporter des solutions.

Pour les futurs entrepreneurs...

Les créateurs d'entreprises seront accompagnés dans leur projet : étude de marché, plan comptable, recherche de financement. Un suivi sera également proposé pendant les trois premières années, qui sont des années cruciales pour une entreprise.

Et les artisans

Un recensement des bâtiments existants est en cours, afin de répondre aux besoins d'extension des artisans.

Un exemple concret ?

- La requalification de la zone Monplaisir, à Bénéjacq est mon premier dossier dans le cadre de l'animation économique.

Cette zone, que nous comptons étendre comme je l'ai indiqué au début, regroupe actuellement 22 entreprises.

C'est avec elles que nous allons réfléchir à la réhabilitation de cette zone (voirie, trottoirs, signalétique) et voir comment nous allons pouvoir mieux l'intégrer dans le dispositif économique du territoire.

Titulaire d'un DESS Gestion et protection de l'environnement et d'une MST en aménagement du territoire, Christelle Villemiane était précédemment chargée du développement économique pour des communautés de communes dans le Nord. Elle a notamment participé à l'aménagement d'une zone de 80 ha. Originaire de Bordeaux, elle se rapproche ainsi des Pyrénées après huit ans d'expérience loin de l'Aquitaine.

ÉLABORER une charte architecturale et paysagère pour préserver et valoriser notre territoire.



La variété et la diversité des paysages du territoire sont à mettre en valeur

IDENTITÉ. La plaine de Nay a une vraie identité architecturale. Mais l'urbanisation est passée par là depuis environ 20 ans. Comment préserver la cohérence, l'identité et la qualité des espaces de vie de nos 24 communes ? Les élus disposeront, désormais, de recommandations claires et incitatives à travers une charte en cours d'élaboration avec le CAUE 64.

“Un territoire d'une grande diversité”

“Des recommandations pour les maires”

Jean-Marie Berchon.
Maire de Lestelle-Bétharram,
Vice-Président de la
Communauté de communes,
Président de la Commission
Habitat.



>>> Interview

C'est un travail précis que le CAUE 64 a entrepris. Sa mission : établir un état des lieux avant de donner ses recommandations pour retrouver cohérence et identité. Jean-Marie Berchon explique le sens de cette démarche pour élaborer un outil pédagogique et opérationnel à la disposition des élus.

Il est donc urgent que les élus puissent avoir des bases, une sorte de doctrine commune architecturale et paysagère pour préserver une certaine identité de leur village et protéger les espaces naturels.

Cela vaut aussi pour les publicités extérieures et la signalétique.

Mais je veux insister sur le fait que ce sont les élus qui constitueront le Comité de pilotage. Il travaillera en collaboration avec les acteurs et partenaires résidant ou intervenant sur le territoire, pour définir ensemble cette stratégie.

Ce diagnostic révélera les enjeux du territoire et proposera des orientations. Cela servira de base pour définir une stratégie. Ce sera la Charte.

Des recommandations contraignantes ?

- Non. Nous ne sommes pas là pour contraindre. Cette Charte contiendra des recommandations validées par les élus, permettra aux communes de s'appuyer sur des orientations partagées, pour gérer au quotidien l'urbanisme, les paysages et l'architecture, et pourra être adossée à des documents d'urbanisme.

N'oublions pas que ce sont les maires qui délivrent les permis de construire. Ils disposeront ainsi d'un document de référence et d'un outil commun d'aide à la décision.

Deux mots pour présenter le CAUE ?

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques est un organisme associatif, investi d'une mission de service public.

Il a été créé sous l'égide du Conseil général de ce département en application de la loi

de 1977 dite sur l'Architecture.

Ses missions sont diversifiées : mission de conseil auprès des particuliers, mission d'aide à la décision des collectivités dans leurs politiques d'aménagement ou leurs projets d'équipement, mission de sensibilisation et de formation auprès de divers publics...

Votre travail ?

- À travers ce projet, nous poursuivons un double objectif : sensibiliser les élus sur les mutations du paysage et révéler leurs potentiels. La finalité est d'accompagner les décideurs dans la construction d'une « ligne de conduite » pour un urbanisme plus ancré dans le territoire. Les objectifs, ainsi définis, seront traduits par un document de politique générale nommé « Charte ». Le diagnostic partagé constitue une première étape que nous initiions en partenariat avec le PACT HD Béarn Bigorre.

Une charte architecturale et paysagère : pourquoi faire ?

- Ca ne tombe pas du ciel et ce n'est pas une lubie des élus ! L'élaboration d'une telle Charte est prévue dans le Contrat communautaire signé avec le Conseil général. C'est de plus un travail de réflexion indispensable dans le cadre de la préparation du SCOT rural que les élus souhaitent mettre en place. Enfin, nous n'oublions pas que la qualité du territoire est un atout pour le tourisme que nous comptons développer.

D'où la convention passée avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) ?

- La mission du CAUE sera d'élaborer un diagnostic et de définir des enjeux pour nous permettre d'établir une cohérence et une identité sur l'ensemble de la Vath-Vielha. Cela concerne l'urbanisme, les constructions, l'habitat, le patrimoine (bâti ancien, habitations, zone d'activités, espaces publics) et les paysages naturels.

Les étapes de cette mission ?

- Il y en a trois : diagnostic, ateliers participatifs et élaboration conjointe d'une stratégie (voir encadré).

Le but recherché est la cohérence sur le territoire de la Communauté ?

- Oui. Tous les élus partagent le même constat. Les constructions nouvelles se font un peu de manière anarchique et sans véritable harmonie avec le cœur du village. Il en résulte un urbanisme dégradé et une qualité paysagère altérée.

La conséquence ?

- Les villages perdent progressivement leur identité architecturale. C'est plus ou moins marqué, selon les différentes parties du territoire de la communauté.

LA CHARTE SERA :

- un engagement de tous les maires sur des principes d'occupation de l'espace et sur un programme d'action permettant de faire vivre un projet de territoire.
- un outil d'aide à la décision, de sensibilisation et d'information sur la gestion raisonnée du territoire en intégrant des objectifs du développement durable.

L'ÉTUDE DU CAUE

L'objet de l'étude est de présenter une analyse du territoire, de proposer une ou plusieurs stratégies et d'envisager des outils opérationnels pour orienter les conséquences environnementales paysagères des choix quotidiens et, à plus long terme, en matière de développement de construction, d'aménagement et de gestion de l'espace.

LES ÉTAPES

1. élaboration du diagnostic identification des enjeux
 - l'exploration poussée du territoire permettra de dégager et d'analyser les caractéristiques paysagères et architecturales. Le diagnostic se fera par une présentation des atouts et des contraintes ainsi que des enjeux auxquels le territoire sera confronté dans un proche avenir.
 - une démarche prospective sera construite à partir de l'état des lieux et de l'analyse des données.
2. mise en place d'ateliers participatifs :
 - la transformation du paysage,
 - les enjeux du bâti d'aujourd'hui à demain
 - s'étendre et s'entendre avec les paysages
 - restitution du diagnostic et synthèse des enjeux
3. Bilan du diagnostic et élaboration conjointe d'une stratégie.



Xalbat Etchegoin
Urbaniste conseiller
du CAUE

>>> Interview

Votre premier regard sur les paysages de la Plaine de Nay ?

- Tout d'abord c'est un territoire qui ne peut pas se réduire à la seule expression « Plaine de Nay ». Les paysages naturels ou urbains que nous observons sont diversifiés et modelés par la main de l'homme. La plaine agricole comme l'agglomération urbaine de Nay-Coarraze, les villages-rues comme les bastides, les coteaux boisés comme les piémonts des Pyrénées, le gave et sa saligue comme les canaux, toute cette diversité constitue la Vath-Vielha d'aujourd'hui.

LES PROJETS à l'étude

Cinéma, patrimoine,
plan de randonnées
chauffage au bois

Plusieurs études en cours permettront aux élus de se prononcer.

Piscine Nayeo Chauffée au bois ?

Un projet réseau de chaleur avec une chaufferie centrale bois pour alimenter le collège, le lycée et la Piscine Nayeo est à l'étude.

La création d'un tel réseau de chaleur présenterait les avantages suivants :

- Optimisation de la gestion de l'énergie et des coûts.
- Taux de subventions aujourd'hui élevés pour l'investissement (FEDER/Fonds chaleur/Région/Département).
- Concrétisation d'une démarche de développement durable s'appuyant sur la mise en place

d'un réseau de chaleur basé sur l'énergie biomasse.

- Possibilité d'approvisionnement local en combustible bois.

Une étude de faisabilité va donc être lancée afin d'identifier et de préciser les éléments clés de faisabilité d'un tel projet (estimations des besoins, coût comparé de l'énergie, gestion de l'approvisionnement en combustible bois, dimensionnement et localisation des équipements techniques, plan de financement, coûts d'exploitation...).

Cinéma Une salle ?

La CCVV a intégré dans le volet culturel de son contrat communautaire de développement le projet de construction d'une salle de cinéma.

Une étude préalable est donc conduite en 2011 afin de réactualiser les données de l'étude

de marché cinématographique réalisée en avril 2007 par la Ville de Nay et d'analyser la faisabilité économique, organisationnelle, architecturale et technique d'un projet de cinéma. Le cadre juridique de gestion sera également étudié. Cette étude a été confiée au Cabinet Hexacom.

Bienvenue à



Laureen Montagne
Directrice de l'Office de
Tourisme du Pays de Nay



Christophe Garcia
Directeur technique CCVV - SIVU
Eau et Assainissement



Les sentiers de randonnées seront améliorés pour permettre une meilleure découverte de notre Pays

PLR Optimiser les randonnées

Le PLR (Plan Local de randonnées) de la Vath-Vielha a 4 ans d'existence. Il comporte 23 boucles de sentiers de randonnées pédestres, également itinéraires VTT et équestres.

Le PLR de la Vath-Vielha réunit des séquences paysagères riches et variées : plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, chemins de crêtes, moyenne montagne. De par ses caractéristiques, le PLR de la Vath-Vielha permet de pratiquer tous les types de randonnées, pour toutes les catégories de publics.

La CCVV souhaite aujourd'hui valoriser son PLR au travers d'une approche plus qualitative, dans un objectif global de développement résidentiel et touristique du territoire.

Une étude d'optimisation est donc réalisée en 2011, confiée à Pyrénées Nature associé au cabinet Traces TPI.

Elle doit permettre de mieux relier les itinéraires aux attentes et aux pratiques, actuelles ou en émergence, des différentes catégories d'utilisateurs, et d'assurer ainsi une meilleure cohérence entre les activités et les itinéraires offerts. Les liens possibles entre les itinéraires du PLR et le petit patrimoine local seront également étudiés.

L'amélioration des connexions avec les itinéraires des PLR voisins sera aussi dans les objectifs de cette étude d'optimisation.

Elle portera ainsi sur les points possibles d'amélioration et de développement du PLR, avec des propositions d'aménagement ou de refonte d'itinéraires existants. La conception d'une nouvelle signalétique et de supports individuels d'orientation mieux adaptés aux différentes catégories de pratiquants sera également recherchée.

Patrimoine industriel et rural Créer une dynamique

Une étude sur la mise en réseau et la valorisation du patrimoine industriel du Pays de Nay a été confiée au Cabinet ASTARTE.

Le programme de développement culturel de la CCVV comprend en effet des projets liés au patrimoine, dont « une étude de faisabilité relative à la valorisation de la Forge d'Arthez d'Asson, ainsi qu'à l'inventaire du patrimoine rural non protégé. »

L'Association « Fer et Savoir Faire » travaille depuis dix-sept ans pour sensibiliser et mettre en valeur le patrimoine industriel lié à la métallurgie dont l'origine est la Forge d'Arthez d'Asson datant du XVI^e siècle, première usine connue de l'époque représentant le noyau

de l'industrie en Béarn. Dès le Moyen-Âge, la bastide de Nay a eu un artisanat textile très développé. Le travail du bois au travers de l'ébénisterie est encore présent, les fours à chaux sont les témoins de l'exploitation de la pierre. Le territoire conserve des traces vivantes d'une mémoire collective liée à une aventure humaine sur plusieurs siècles, preuves de la dynamique de l'activité économique de la Plaine de Nay et du Piémont.

Enfin, la commune de Nay vient d'ouvrir au sein de la Maison Carrée un Musée de l'Industrie dédié, dans un premier temps, au travail du bois et à la fabrication du tissu. La thématique du fer n'est pas encore présentée.

L'objectif global est donc de créer une dynamique autour du patrimoine industriel, des origines à nos jours.

Par ailleurs, le tourisme de culture scientifique, technique et industrielle peut représenter un axe porteur et distinctif dans l'offre de proximité du département.

Ce projet patrimonial de la Communauté de Communes de la Vath-Vielha, inscrit à l'itinéraire culturel européen « Route du Fer dans les Pyrénées », pourrait bénéficier de fonds européens transfrontaliers aux côtés d'autres territoires pyrénéens (Gipuzkoa, Zerain, Museu Ciencia Catalunya...).

Quant à l'inventaire du patrimoine rural non protégé, il a été confié à Jean-Loup Gazzurelli.

Coarraze Un village bien vivant

Impossible de le manquer ! Le donjon du château où Henri IV passa sa jeunesse se dresse toujours sur son éperon rocheux depuis le Moyen-Âge.

Mais, aujourd'hui, à Coarraze, ce n'est pas la célébration de ce passé légendaire qui alimente les conversations mais ce projet d'une liaison ferroviaire nouvelle, vraiment cadencée entre Pau et Lourdes.

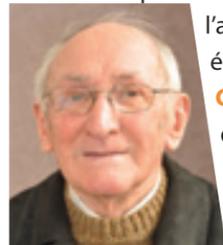
Une rame toutes les demi-heures en période de pointe, avec la réouverture des gares ou des haltes sur tout le trajet : Assat, Bordes, Boeil, Baudreix, Montaut... la rénovation de la gare de Coarraze-Nay en serait le premier élément. *(Lire aussi en p. 4)*

Une bonne nouvelle qui facilitera les déplacements, tant des habitants de la plaine travaillant à Pau que des lycéens et collégiens du Béarn pour leur rentrée du dimanche soir.

Sans compter que, pour les jeunes, ces navettes seront aussi un moyen de se rendre facilement à Pau, Lourdes ou Tarbes pour les études, les loisirs ou le travail.

Les jeunes, justement, à Coarraze représentent 26 % de la population.

La plupart d'entre eux se retrouvent à « la maison de l'Ado » qui fut l'une des premières du département. C'est un lieu multifacettes. Ils y trouvent à la fois des animations au foyer, mais aussi des équipes de professionnels pour répondre à toutes les questions liées à l'adolescence (planification, éducation familiale, équipe de soins en prévention, actions éducatives pour la santé). On y pratique également l'accompagnement à la scolarité. Il existe également une permanence emploi.



Grâce à Pompidou. Quand il passe devant ce bâtiment, François Basse, 82 ans (notre photo), qui fut conseiller municipal durant trois mandats, ne peut s'empêcher de se remémorer

les batailles anciennes pour bénéficier d'équipements publics. « Par exemple, pour la construction du groupe scolaire, nous n'avions pas les crédits. Heureusement que le financement fut débloqué miraculeusement par le Président Pompidou ». Ce fut aussi l'époque de la construction des premiers HLM. Il n'a pas non plus oublié que, dans les années 60, la commune regroupait toute une série d'entreprises (meubles, tissages, teintureries), qui totalisaient plus de 1 000 salariés. Ils coexistaient avec les paysans pratiquant la polyculture, avec une dominante maïs et blé. « Et les battères (le battage de la récolte) se déroulaient pendant tout un mois » se souvient-il.

Un village vivant. Aujourd'hui, il ne reste plus rien de cette activité industrielle, et plus grand-chose de l'agriculture. Mais Coarraze est un village bien vivant, qui a connu une augmentation de sa population. À côté des 32 maisons des deux lotissements communaux, 89 logements sociaux ont aussi été rénovés. Dans le même temps, les travaux au centre-bourg pour améliorer la sécurité et permettre l'enfouissement des réseaux sont en train de se terminer. Bref, ici, le cadre de vie a tout pour séduire. D'autant que le sport est également très présent grâce au club omnisports de l'Union Sportive Coarraze-Nay (USCN) qui regroupe 15 sections et accueille 1 500 jeunes.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) permet de contrôler l'évolution de la commune pour rester à taille humaine. Car à la municipalité, on sait qu'il ne suffit pas d'accueillir les nouveaux arrivants: il faut aussi que les services à la population puissent suivre.



Coarraze

2 307 habitants Superficie 1 550 ha

Jean Saint-Josse

Maire élu en 1995

Projets en cours et réalisés

Construction de la Maison de l'Ado et d'une école de musique

Rénovation de logements communaux

Rénovation d'une salle de danse

Construction d'une salle de convivialité destinée en particulier aux séniors

Création de 2 lotissements communaux

Réfection de la rue de Bénéjacq, la rue Saint-Vincent et la route de Saint-Vincent

Rénovation des logements Fontaine du Salut et quartier Larousse en liaison avec l'Office HLM

Aménagement de la zone artisanale Tournier (18 artisans)

Projets en cours

Aménagement du centre-bourg

Création d'une épicerie sociale

Réfection de la rue Jean Jaurès et la rue des Pyrénées

Aménagement de la RD 937 des 4 chemins au lycée professionnel

Aménagement de la salle des fêtes

Mise en place d'un ascenseur à la mairie

Création de pistes forestières

Enfouissement des réseaux

Pardies-Piétat En pleine mutation

Pardies-Piétat

441 habitants

Superficie : 740 ha

Patrimoine : Notre Dame de Piétat

Michel Cassou

Maire élu en 1977.

Projets déjà réalisés

Réfection de la voirie chemin des Barthes, mise aux normes du stade municipal, embellissement village, équipement informatique dans le cadre de l'école rurale avec le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Baliros, Pardies, Saint-Abit.

Projet en cours

Mise en œuvre du PLU, aménagement de la place du village, rénovation des logements du presbytère, développement de Piétat.



Lorsqu'on évoque Pardies-Piétat, c'est le site de la chapelle Notre-Dame de Piétat (XVIIe siècle, restaurée puis reconstruite en totalité sur un nouveau plan au XIXe siècle) qui vient immédiatement à l'esprit.

Pourtant, Pardies-Piétat, entre le gave de Pau et la colline du sanctuaire, est une vraie commune, à la qualité de vie certaine comme l'ont bien compris les nouveaux arrivants, en augmentation d'un recensement à l'autre.

Mais comment ne pas regretter que ne soit pas mis en valeur le site de la chapelle, à la vue exceptionnelle sur les Pyrénées et les coteaux? Regret partagé par la municipalité qui n'a évidemment pas les moyens financiers de cette mise en valeur. Heureusement la prise en compte par la CCVV de ce patrimoine exceptionnel va permettre la mise en œuvre de son développement. Car au-delà du lieu de pèlerinage et des rassemblements religieux autour de la chapelle (premier sanctuaire construit en 1661), ce site est un point de départ ou d'arrivée de randonnées équestres, pédestres, cyclistes. Voilà pour la notoriété. Car comme pour beaucoup de villages de la plaine, Pardies-Piétat est un village paisible mais avec une très longue histoire.

Un brigand. Tout au plus se souvient-on d'un brigand appelé Jean de Pardies. Sa maison forte dont il reste encore des vestiges (pieds de tour, mur nord) abrite depuis 30 ans la Mairie. Plus près de nous, les habitants de Pardies furent de très grands bâtisseurs. Les deux églises St Michel de Pardies et ND de Piétat, les deux presbytères construits dans la deuxième moitié du XIXe siècle en témoignent. Les inondations dramatiques du 25 août 1997 et surtout du 25 mai 2007 marquent très fortement les mémoires.

La construction d'un bassin écrêteur de crue devrait désormais contrôler le trop-plein du Luz.

Préserver les terres agricoles. Actuellement, la commune compte un tiers d'actifs, essentiellement employés à Turbomeca et à Pau. Et une toute petite poignée restante d'agriculteurs.

La municipalité poursuit donc un double objectif : protéger les terres agricoles, via le PLU en cours (Plan Local d'Urbanisme), mais, en même temps, accueillir de nouveaux habitants.

C'est dans cette optique qu'ont été construits près du stade 70 logements et que 25 000 m² ont été acquis par la municipalité pour proposer à la fois, logement social et accès à la propriété. Un bon moyen pour maintenir sur place une population active.

Nostalgie. Albert Hourquet, ancien employé municipal, (notre photo), aujourd'hui à la retraite, observe l'évolution avec une certaine nostalgie. « Ah les soirées d'antan passées sur la place du village où toutes les générations se retrouvaient pour échanger à la « fraîche ! ».



La télévision et les nouveaux moyens de communication sont passés par là.

À Pardies comme ailleurs.

Dans cette commune le regroupement pédagogique avec Baliros et Saint Abit permet d'accueillir 110 élèves, de la maternelle au CM2, avec un service de garde gratuit et une cantine. La fête de l'école, les inter-quartiers et le club de foot de Nay-Vath-Vielha sont des occasions de resserrer un peu plus les liens entre habitants.

Ceux-ci, par ailleurs, connaissent bien en détail les décisions de la municipalité. Et pour cause! Fait plutôt rare, le compte rendu de chacune des réunions du conseil municipal est distribué dans chacune des boîtes aux lettres des foyers de la commune. De la démocratie de proximité, en quelque sorte.